

REUNION DU VENDREDI 28 MARS 2014

Convocation du 24 mars 2014

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal.
2. Election du Maire.
3. Choix du nombre d'adjoints.
4. Election des adjoints.
5. Election des délégués du CCAS.
6. Election des membres des Conseils d'Ecole.
7. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
8. Election des membres de la Commission d'Ouverture des plis.

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, JC.MALFOY, C.LOISEAU, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, I.PROSSER, C.LORENTZ, M.DELARUE, C.BURGOT, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Secrétaire de séance : Mme C.BARBIER

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur LEGRAND Gérard, en qualité de Maire sortant, qui fait l'appel des membres du conseil et les déclare installés dans leurs fonctions.

Monsieur TARRON Bernard, Doyen du Conseil Municipal, prend ensuite la présidence de la séance. Après avoir constaté que la condition du quorum est respectée, il donne lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent les conditions d'élection au scrutin secret et à la majorité absolue. Monsieur TARRON désigne deux assesseurs, Madame LE GOVIC Karine et Monsieur BOUDIN Sébastien pour l'assister.

Il invite les conseillers à procéder à l'élection du Maire.

Monsieur TARRON fait appel aux candidatures.

M. LEGRAND Gérard est seul candidat à se déclarer.

DELIBERATIONS

Election du Maire :

Chaque conseiller est invité à déposer dans l'urne son bulletin.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 19

A déduire : 2 (1 blanc et 1 nul)

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

M LEGRAND Gérard obtient 17 voix (Dix-sept)

M LEGRAND ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints :

Le Conseil Municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire indique que la loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint, le Conseil déterminant librement le nombre sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent, avant de procéder à l'élection du ou des adjoints, le Conseil Municipal est invité à déterminer le nombre des adjoints.

L'effectif du conseil étant de 19, le nombre maximal à ne pas dépasser est de 5 adjoints.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des adjoints à 5.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire d'élire 5 adjoints.

Election des adjoints :

Le Conseil Municipal est ensuite invité à procéder à l'élection des adjoints.

L'appel à candidature est fait. Une liste de candidats aux postes d'adjoints est proposée selon les délégations définies.

Chaque conseiller est invité à déposer dans l'urne son bulletin.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire : 2 nuls

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

La liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au Maire, et immédiatement installés :

- Monsieur BOUDIN Jean Claude, délégué au personnel et aux associations.
- Monsieur TARRON Bernard, délégué aux travaux.
- Madame MATHURIN Nathalie, déléguée à la vie scolaire, à l'action sociale et à l'animation communale.
- Monsieur COLMAN Philippe, délégué au développement et à l'environnement.
- Madame DENIAU Evelyne, déléguée à la communication et à la culture.

Election des délégués au Centre Communal d'Action Sociale :

Le Conseil Municipal, conformément à l'article 138 du Code de la Famille et de l'aide Sociale, décide de renouveler le même nombre de membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (5 membres du Conseil Municipal et 5 membres extérieurs), le Maire étant Président de droit.

L'élection des membres du conseil municipal qui siégeront au Conseil d'Administration du CCAS, donne le résultat suivant :

- Madame Nathalie MATHURIN
- Madame Catherine DEGUIL
- Madame Cathy BARBIER
- Madame Christine LOISEAU
- Madame Isabelle PROSSER

Election des délégués au conseil de l'école maternelle :

Le Conseil Municipal décide de renouveler à 4 le nombre de délégués au Conseil de l'école maternelle, le Maire étant Président de droit.

L'élection des membres du conseil municipal qui siégeront au Conseil de l'école maternelle donne le résultat suivant :

- Madame Nathalie MATHURIN
- Monsieur Bernard TARRON
- Madame Cathy BARBIER
- Madame Karine LE GOVIC

Election des délégués au conseil de l'école élémentaire :

Le Conseil Municipal décide de renouveler à 4 le nombre de délégués au Conseil de l'école élémentaire, le Maire étant Président de droit.

L'élection des membres du conseil municipal qui siégeront au Conseil de l'école élémentaire donne le résultat suivant :

- Madame Nathalie MATHURIN
- Madame Evelyne DENIAU
- Monsieur Bernard TARRON
- Monsieur Vincent GOUEFFON

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

L'article 22 du Code des Marchés Publics du 1^{er} août 2006 fixe les modalités de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission doit être composée du Maire, Président, de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Le conseil municipal vote à bulletin secret et à l'unanimité la liste des membres qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres :

- **Délégués Titulaires :**
 - M. Bernard TARRON
 - M. Philippe COLMAN
 - M. Philippe LABRUNE
- **Délégués Suppléants :**
 - M. Jean-Claude MALFOY
 - Mme Isabelle PROSSER
 - M. Jean Claude BOUDIN

Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis

Le nombre de membres composant la commission d'ouverture des plis est identique à celui de la commission d'appel d'offres, à savoir le Maire, Président, 3 titulaires et 3 suppléants.

Le conseil municipal vote à bulletin secret et à l'unanimité la liste des membres qui siégeront à la Commission d'ouverture des plis :

- **Délégués Titulaires :**
 - M. Bernard TARRON
 - M. Philippe COLMAN
 - M. Jean Claude BOUDIN

- **Délégués Suppléants :**

- M. Philippe LABRUNE
- M. Jean Claude MALFOY
- Mme Isabelle PROSSER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent	M. MALFOY Jean- Claude	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	
M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe	Mme DEGUIL Catherine	Mme PROSSER Isabelle	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	
Mme BURGOT Christelle	Mme LE GOVIC Karine	M. BOUDIN Sébastien			